



Surendettement : comment ça marche ?

Par **lyse68**, le **24/05/2011** à **18:17**

Bonjour,rrnrnNous venons de déposer un dossier de surendettement et je me pose beaucoup de questions. J'ai essayé de joindre ma banque, ils doivent me rappeler. rnrnLa question que je me pose est : dans le dossier de surendettement, nous avons mis notre débit bancaire. Le salaire de mon mari arrive, est-ce que le compte redémarre à zéro et le débit est basculé sur mon dossier de surendettement que je rembourserai petit à petit ou le salaire va être avalé par le débit bancaire ? Puis-je encore faire des chèques ?rnrnMerci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **24/05/2011** à **19:15**

[citation]dans le dossier de surendettement nous avons mis notre debit bancairerrnle salaire de mon mari arrive est ce que le compte redemarre a zero et le debit et basculer sur mon dossier de surendettement que je rembourserer petit a petit ou le salaire va etre avaler par le debit bancaire?[/citation] le dossier n'est pas encore accepté, donc le salaire servira d'office à combler le débit bancaire.rnrn[citation]la question que je me pose aussi puis-je encore faire des cheques? [/citation] oui si votre compte est approvisionné de la somme du chèque au moment de son encaissement, sinon, c'est un chèque sans provision

Par **phanie16**, le **29/06/2012** à **09:22**

bonjour je suis endetté et je suis propriétaire de ma maison j'ai peur de déposer un dossier !!!est ce que je risque de perdre ma maison ou je peux poser un dossier et continuer à payer maison et rester dedans merci de votre réponse

Par **amajuris**, le **29/06/2012** à **15:55**

bjr,rnil me semble que depuis la loi lagarde de 2010, le fait d'être propriétaire de sa résidence principale n'est pas incompatible avec la recevabilité d'un dossier de surendettement.rnen suite tout dépend de votre dossier si le remboursement de votre crédit immobilier est compatible avec un plan de redressement.rncdt

Par **palfrey**, le **24/08/2015** à **18:26**

j ai déposer le bilan de ma société en nom propre il reste beaucoup de dette plus de 200000 euros mon mari c est porte caution solidaire la mandataire nous a dit qu il pourrait y avoir un recourt pour une extention qui le protegerait au même titre que moi il ne serai pas poursuivable pourriez vous m aidez a ce sujet